
Fiche d'information

FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE : DES RÉSULTATS POUR LES CANADIENS

Le 1^{er} avril 2009, les transferts de la taxe fédérale sur l'essence aux provinces et territoires pour les infrastructures municipales ont doublé pour atteindre un montant annuel de 2 milliards de dollars. Le fonds de la taxe sur l'essence (FTE) restera à ce niveau au-delà de 2014, lorsque le gouvernement en fera une mesure permanente, offrant ainsi aux municipalités de l'Alberta un financement stable pour leurs priorités à long terme en matière d'infrastructure. En avançant le premier paiement du Fonds de la taxe sur l'essence, le gouvernement fédéral met à la disposition des municipalités près de un milliard de dollars, et ce, près de trois mois plus tôt que prévu.

Le FTE fait partie intégrante de l'engagement continu du gouvernement du Canada à stimuler l'économie et à créer des emplois par l'intermédiaire d'une infrastructure publique moderne. Il reflète également le fait que tous les niveaux du gouvernement travaillent ensemble pour améliorer les infrastructures et la qualité de vie des Canadiens.

Le FTE fait des investissements de capitaux dans l'infrastructure liée à l'eau, aux eaux usées et aux déchets solides, le transport en commun, les systèmes énergétiques communautaires et les routes et ponts locaux. Le FTE combine un financement à long terme et prévisible, une prise de décision et une planification locale afin de permettre aux municipalités de construire et de restaurer leur infrastructure publique essentielle. Le premier paiement sera fait en avril. Par le passé, les paiements étaient effectués en juillet puis en novembre.

Les fonds provenant de la taxe sur l'essence sont versés aux termes d'ententes bilatérales que le gouvernement du Canada a négociées avec chaque province et chaque territoire, ainsi qu'avec la Ville de Toronto. Les sommes sont allouées en fonction de la population. Par ailleurs, des montants sont fixés pour l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires afin de leur permettre d'avoir accès à des fonds suffisants pour réaliser des projets de plus grande envergure. L'Association des municipalités de l'Ontario et l'Union of British Columbia Municipalities sont les partenaires responsables de l'exécution du programme dans ces deux provinces.

Affectation du Fonds de la taxe sur l'essence, par province et territoire

Province ou territoire	Fonds de la taxe sur l'essence jusqu'en 2014
Colombie-Britannique	1,638 milliard de dollars
Alberta	1,275 milliard de dollars
Saskatchewan	372 millions de dollars
Manitoba	431,9 millions de dollars
Ontario	4,853 milliards de dollars
Québec	3,005 milliards de dollars
Nouveau-Brunswick	294,5 millions de dollars
Nouvelle-Écosse	368,9 millions de dollars
Île-du-Prince-Édouard	97,5 millions de dollars
Terre-Neuve-et-Labrador	206,95 millions de dollars
Yukon	97,5 millions de dollars

Territoires du Nord-Ouest	97,5 millions de dollars
Nunavut	97,5 millions de dollars

Affectation du Fonds de la taxe sur l'essence, par province et territoire entre 2008-2010

Province ou Territoire	2008-2009	2009-2010
Colombie-Britannique	127,1 millions de dollars	254,2 millions de dollars
Alberta	95,4 millions de dollars	190,8 millions de dollars
Saskatchewan	29,5 millions de dollars	59,1 millions de dollars
Manitoba	33,5 millions de dollars	66,9 millions de dollars
Ontario	373,1 millions de dollars	746,2 millions de dollars
Quebec	230,2 millions de dollars	460,4 millions de dollars
Nouveau-Brunswick	23,2 millions de dollars	46,4 millions de dollars
Nouvelle-Écosse	29 millions de dollars	58 millions de dollars
Île-du-Prince-Édouard	7,5 millions de dollars	15 millions de dollars
Terre-Neuve-et-Labrador	16,5 millions de dollars	32,9 millions de dollars
Yukon	7,5 millions de dollars	15 millions de dollars
Territoires du Nord-Ouest	7,5 millions de dollars	15 millions de dollars
Nunavut	7,500,000	15 millions de dollars
Premières Nations	12,5 millions de dollars	25 millions de dollars
Total	1 milliard de dollars	2 milliards de dollars

Pour obtenir plus de renseignements, allez à
<http://www.infc.gc.ca/ip-pi/gtf-fte/gtf-fte-fra.html>